

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
***[matière active]* : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE**
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : AAFCXX-XXXD

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA (AAC)
PLAN DE L'ÉTUDE SUR LA DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE
ADHÉRENCE

***[MATIÈRE ACTIVE]* : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE**
ADHÉRENCE PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE

ÉTUDE N° : AACXX-XXXD

DIRECTEUR DE L'ÉTUDE :

Programme des pesticides à usage limité d'AAC
Édifice 57, Ferme expérimentale centrale
960, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C6
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :

SITE D'ESSAI AU CHAMP :

Voir la section 10, page 3.

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : A AFCXX-XXXD

1. TITRE DE L'ÉTUDE

[matière active] : Dissipation des résidus foliaires à faible adhérence présents sur les tomates cultivées en serre

2. JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

Agriculture Agroalimentaire Canada (AAC) a reçu une demande d'extension du profil d'emploi pour usages limités [du/de la matière active] sur les tomates cultivées en serre. Une étude sur les résidus foliaires à faible adhérence (RFFA) doit être réalisée pour évaluer l'exposition des travailleurs qui entrent dans une serre où un traitement de *[matière active]* a été effectué ainsi que les risques associés à l'exposition, conformément au Projet de directive 98-04 (4 septembre 1998), *Lignes directrices sur l'évaluation de l'exposition aux produits antiparasitaires après l'application*. La présente étude vise à déterminer la quantité de résidu de *[matière active]* qui peut se déloger des feuilles des tomates cultivées en serre, pour évaluer le risque d'exposition potentielle après traitement. Le présent plan d'étude doit être mis en œuvre conformément aux modes opératoires normalisés (MON) applicables et aux principes des bonnes pratiques de laboratoires (BPL; révisées en 1997) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Tout travail effectué aux États-Unis doit être réalisé conformément aux normes des bonnes pratiques de laboratoire de l'Environmental Protection Agency (EPA), 40 CFR (Code of Federal Regulations) partie 160, qui sont compatibles avec les normes de l'OCDE.

3. COORDONNÉES DU DONNEUR D'ORDRE OU DE L'INSTALLATION D'ESSAI

Programme des pesticides à usage limité d'AAC, Édifice 57, Ferme expérimentale centrale, 960, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1A 0C6, tél. : 613-715-5390, téléc. : 613-694-2323

4. DIRECTEUR DE L'ÉTUDE

Nom, Édifice 57, Ferme expérimentale centrale, 960, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1A 0C6, tél. : téléc. : courriel :

5. ÉNONCÉ DE CONFORMITÉ

Les responsables de l'installation de recherche et des sites d'essai appropriés (serre et laboratoire) doivent attester que leur portion d'étude sera réalisée conformément aux principes des BPL de l'OCDE (révisées en 1997). Tout travail effectué aux États-Unis doit être réalisé conformément aux normes des bonnes pratiques de laboratoire de l'EPA, 40 CFR partie 160, qui sont compatibles avec les normes de l'OCDE. Un énoncé de conformité comportant une déclaration de toutes les déviations aux BPL doit être signé et transmis par le directeur de l'étude responsable dans le rapport final et par le responsable principal dans le cahier de champ des données brutes (CCDB) ou le rapport d'analyse.

6. ASSURANCE QUALITÉ

Les tâches et responsabilités en matière d'assurance qualité doivent être conformes aux principes des BPL de l'OCDE (révisées en 1997). Tout travail effectué aux États-Unis doit être conforme aux normes des bonnes pratiques de laboratoire de l'EPA, 40 CFR partie 160, qui sont compatibles avec les normes de l'OCDE. Une déclaration d'assurance qualité doit être présentée dans le cahier de champ des données brutes, dans le rapport final d'analyse et dans le rapport final. Elle doit préciser le genre d'inspection qui a été réalisée, les dates auxquelles les inspections ont été réalisées ainsi que les dates auxquelles des observations ont été signalées au directeur de l'étude, au responsable principal (le cas échéant) et à la direction.

7. TENUE DE DOSSIERS DE L'INSTALLATION D'ESSAI

L'installation d'essai doit créer et tenir à jour un dossier sur l'étude, en plus d'archiver l'original des plans d'étude, les amendements et déviations ainsi que les données brutes (CCDB, données du

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : AAFCXX-XXXD

laboratoire, etc. [pouvant être constitués de copies des dossiers de l'installation]), le rapport d'analyse final et le rapport final.

8. DATES PROPOSÉES

Début de l'expérience : Fin de l'expérience :

9. SIGNATURES D'AUTORISATION D'ÉTUDE

 Directeur de l'étude / date

Programme des pesticides à usage limité
 (AAC)
 Édifice 57, Ferme expérimentale centrale
 960, avenue Carling
 Ottawa (Ontario) K1A 0C6
 Téléphone :
 Télécopieur :
 Courriel :

 Assurance qualité / date

Programme des pesticides à usage limité
 (AAC)
 Édifice 57, Ferme expérimentale centrale
 960, avenue Carling
 Ottawa (Ontario) K1A 0C6
 Téléphone :
 Télécopieur :
 Courriel :

 Représentant de la direction de l'installation d'essai ou
 du donneur d'ordre / date
 Gestionnaire des demandes
 Programme des pesticides à usage limité (AAC)
 Édifice 57, Ferme expérimentale centrale
 960, avenue Carling
 Ottawa (Ontario) K1A 0C6
 Téléphone :
 Télécopieur :
 Courriel :

10. PERSONNEL SUR LE TERRAIN (SERRE) ET NUMÉRO DE L'ESSAI

(Responsable des sections 11 à 25)

Pour chaque numéro d'essai, le responsable principal et le gestionnaire du site doivent signer le formulaire d'acceptation des BPL ci-joint (annexe A) et le retourner.

RESPONSABLE PRINCIPAL :

N° DE L'ESSAI :

GESTIONNAIRE DU SITE D'ESSAI :

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : A AFCXX-XXXD

11. SYSTÈME D'ESSAI ET CULTURE VISÉE

Tomates cultivées en serre – utilisez une variété commerciale. Veuillez au minimum consigner la variété et, si possible, l'âge de la plantation. Les **plantes** doivent être de **grosueur suffisante** pour que des échantillons de feuilles puissent être prélevés durant toute la durée de l'étude, et leur **surface foliaire** doit être suffisante pour que des **disques complets** puissent être prélevés. L'étude doit être réalisée au site désigné, pour que des données sur les RFFA puissent être obtenues pour l'espèce étudiée.

12. DISPOSITION DU SYSTÈME D'ESSAI et MÉTHODE STATISTIQUE

Le site d'essai consiste en une parcelle témoin (non traitée) et une parcelle traitée. Le système d'essai doit correspondre au principal type de serre utilisé par les producteurs commerciaux de la région ou le reproduire. Chaque parcelle doit être de grandeur suffisante (minimum de X plantes) pour que toutes les matières végétales nécessaires puissent être prélevées dans les rangs intérieurs de la parcelle, car aucun échantillon ne doit être prélevé sur les plantes des rangs périphériques et des extrémités des parcelles ou sur les plantes adjacentes. Il faut que les plantes soient suffisamment espacées pour que la plante d'où provient chaque échantillon puisse être facilement identifiée tout au long de la période d'échantillonnage.

Pour prévenir la contamination, une zone tampon d'au moins 5 m doit être conservée autour de la parcelle traitée et de la parcelle non traitée¹. **Pour remplacer la zone tampon de 5 m, il est possible d'installer une barrière physique, entre la parcelle traitée et la parcelle témoin dans la serre, pour éviter la contamination, ou d'établir la parcelle traitée et la parcelle témoin dans des serres distinctes ou des parties séparées de la même serre.** Marquez les parcelles à l'aide de piquets qui portent au moins le numéro de l'essai (AACXX-XXXD-XXX) et le numéro ou le nom du traitement et demeureront en place tout au long de l'essai au champ ou pourront facilement être remplacés. Il faut établir un plan des parcelles qui permette à un tiers de répéter l'essai. La présente étude n'est pas conçue pour l'évaluation statistique des données de terrain.

13. PRÉPARATION ET ENTRETIEN DU SITE D'ESSAI

Préparez ou choisissez un site d'essai qui a été et continuera d'être entretenu selon les bonnes pratiques agricoles locales pour la production de plantes ornementales cultivées en serre (chrysanthème), notamment en ce qui concerne la fertilisation, l'irrigation et les autres pratiques nécessaires à une bonne production. **Dans le cadre de la présente étude, il est interdit d'utiliser une méthode d'irrigation par aspersion; l'irrigation au goutte-à-goutte, l'irrigation souterraine et les autres méthodes similaires sont permises.**

Le site ne doit pas avoir été traité avec un produit chimique de nature semblable à celle de l'élément d'essai (comme il est indiqué à la section 17) durant le cycle de production de la culture. On doit avoir un historique des pesticides qui ont été utilisés sur le site durant le cycle de production (à condition que la serre ait été soigneusement nettoyée et que les cultures précédentes aient été éliminées avant le début des essais). Le site d'essai doit être entretenu pendant toute la saison pour que les mauvaises herbes ne nuisent pas aux traitements appliqués ou à la maturation de la culture. Note : une analyse du sol (datant de ≤ 5 ans) doit être fournie (voir la section 23 pour plus de renseignements). Si un substrat artificiel est utilisé, il faut fournir

¹ Il est à signaler que la zone tampon est considérée comme extérieure à la parcelle et à la zone pulvérisée; elle est en fait une zone de transition entre la zone traitée et non traitée avec l'élément d'essai. La zone tampon se situe avant et après la parcelle traitée et permet à l'applicateur de mettre en marche la rampe et d'atteindre la vitesse appropriée avant d'entrer dans la parcelle, puis de continuer l'application à l'extérieur de la parcelle traitée, pour que la zone étudiée reçoive un traitement uniforme. Ce sont également les zones où l'on peut charger et purger la rampe, pour autant que la parcelle ne soit pas contaminée.

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : A AFCXX-XXXD

une description détaillée de sa composition au lieu de l'analyse du sol.

14. ÉLÉMENT D'ESSAI

Utiliser une préparation de [nom du produit], produit à base de [matière active] (n° CAS :), **qui est conforme aux normes des BPL**. AAC veillera à se procurer l'élément d'essai conforme aux BPL auprès du détenteur de l'homologation. À la réception de l'élément, vous devez prendre note du numéro du lot, de l'état de l'élément, de la quantité reçue et de la confirmation des caractéristiques de BPL. Communiquez avec le directeur de l'étude pour toute préoccupation concernant les caractéristiques de BPL, l'étiquette de l'élément d'essai (par exemple, si le nom figurant sur le contenant ou sur le certificat d'analyse (CA) diffère de celui indiqué dans le plan d'étude), etc., et si le CA n'accompagne pas l'élément d'essai. L'élément d'essai doit être entreposé dans un lieu sûr, propre et sec, dans la fourchette des températures indiquées sur l'étiquette du produit ou dans un autre document de référence

Avant d'éliminer l'élément d'essai, communiquez avec le directeur de l'étude pour obtenir des instructions précises. À moins d'avis contraire, le détenteur de l'homologation doit conserver un échantillon de réserve de l'élément d'essai.

15. APPLICATION DE L'ÉLÉMENT D'ESSAI

Pour vous assurer du bon mélange de l'élément d'essai, agitez-le pendant l'application, si possible. Observez la solution et indiquez dans le CTDB si l'élément d'essai est complètement dissout dans le support avant l'application. Utilisez de l'équipement d'application qui permet une répartition uniforme de l'élément d'essai dans le volume de solution à pulvériser nécessaire (voir la section 16). Appliquez l'élément d'essai tel que précisé (voir la section 16), d'une manière qui correspond à la principale technique d'application employée par les producteurs commerciaux de la région ou qui la reproduit. L'élément d'essai, s'il est utilisé en mélange, doit être appliqué dans les deux heures suivant la préparation du mélange. Il faut appliquer l'élément de façon à effectuer une couverture précise et à éviter la contamination des parcelles adjacentes. Réduisez au minimum la circulation d'air durant l'application (**éteindre les ventilateurs**).

Pour obtenir une couverture précise, il faut étalonner le débit et la vitesse. Immédiatement avant² l'application de l'élément d'essai, étalonnez le débit des buses ou des trémies et la vitesse (vitesse de l'équipement ou vitesse de marche) en effectuant au moins trois vérifications consécutives (marge de précision de plus ou moins 5 % du débit moyen ou de -5 % à + 10 % de la durée ciblée de passage lors de l'étalonnage de la vitesse) ou en exécutant un minimum de passages pour lesquels au moins 75 % du nombre total de vérifications sont acceptables (trois passages acceptables sur un total de quatre vérifications effectuées; il est à signaler que, dans cette situation, on ne se sert que des valeurs des trois passages acceptables pour le calcul de l'étalonnage), ce qui est considéré comme un **étalonnage complet**. Étalonnez la vitesse dans une zone contiguë à la parcelle d'essai ou sur un terrain similaire. La rampe du pulvérisateur peut être tenue au dessus ou dirigée vers la parcelle si elle n'a pas été chargée.

Si l'essai comporte plusieurs applications durant une même journée ou si plusieurs essais ont lieu, il faut à tout le moins procéder chaque fois à une nouvelle vérification de la vitesse et du débit. Une seule vérification du débit doit être effectuée, immédiatement avant les applications ultérieures, pour confirmer une répartition constante ($\pm 5\%$ de la valeur donnée par le dernier

² Il est acceptable de réaliser l'étalonnage la veille de l'application, mais il est préférable de le réaliser la journée même de l'application.

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : A AFCXX-XXXD

étalonnage complet). On parle alors de **revérification de l'étalonnage**. Il est à signaler que la revérification de l'étalonnage n'est acceptable que si les paramètres d'application ou si les pièces d'équipement ne changent pas. Si cette **revérification** révèle un écart de plus de $\pm 5\%$ par rapport au résultat de l'étalonnage complet, il faut refaire l'étalonnage complet du matériel.

Si des paramètres d'application (genre d'application, volume d'eau, etc.) ou certains éléments du matériel (buses, etc.) ont changé par rapport à ceux de l'étalonnage initial, il faut effectuer un autre étalonnage complet (du débit sortant de la buse ou de la vitesse, selon ce qui a été modifié) et en consigner les résultats, même si le matériel est revenu aux paramètres de l'étalonnage initial. Les modifications des paramètres de l'équipement devraient être consignées dans des registres du matériel.

Si les étalonnages complets ont été effectués dans le cadre d'un autre essai, le CCDB doit comprendre une copie conforme de tous les étalonnages complets dont il est fait mention, ainsi que des revérifications réalisées pour cet essai. **Les calculs de la quantité de l'élément d'essai à appliquer doivent toujours être fondés sur le débit moyen calculé à partir des données du plus récent étalonnage complet du débit des buses ou de la vitesse, et non sur les résultats de la revérification.**

Consignez la durée réelle des passages dans le cahier de champ et vérifiez que le taux d'application est conforme. On considère la pulvérisation acceptable si le taux appliqué se situe dans la fourchette précisée dans le plan d'étude (-5% à $+10\%$). Si l'application ne satisfait pas à cette condition, il faut en aviser le directeur de l'étude avant de poursuivre l'essai.

Utilisez des méthodes d'application qui produisent une couverture maximale. Veillez à ce que la totalité de la parcelle reçoive une pulvérisation uniforme, en commençant l'application avant les limites de la parcelle et en la terminant après les limites (cela comprend les extrémités de la parcelle et les rangs de garde où on ne prélèvera pas d'échantillons).

16. TRAITEMENTS ET CALENDRIER D'APPLICATION

N°	Traitement	Dose visée de [matière active]	Dose visée de préparation*	Type d'application**	Volume de pulvérisation
01	Témoin	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
02	[matière active]	X g de m.a./ha*	X L/ha	Traitement foliaire en pleine surface	Minimum de 1000 L/ha, jusqu'au point de ruissellement

* La concentration nominale de l'élément d'essai servira au calcul du taux d'application final (voir la section 14 pour connaître la concentration nominale).

****Faire 4 applications (traitement foliaire en pleine surface) à intervalles de X (± 1) jours. Les prélèvements d'échantillons doivent débiter la veille du premier traitement ou la journée même du premier traitement, avant l'application.**

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : AAFCXX-XXXD

Surfactant :

Il faut obtenir l'autorisation du directeur de l'étude pour l'ajout de tout additif à la solution (par exemple, mais sans s'y limiter, les agents anti-moussants ou les agents permettant d'ajuster le pH).

17. TRAITEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE

On doit protéger l'intégrité de l'essai au champ en réduisant au minimum les dommages causés par les organismes nuisibles. Il faut utiliser seulement des pesticides d'entretien homologués et les appliquer conformément aux indications de l'étiquette, à moins que le directeur de l'étude approuve l'utilisation d'un pesticide non homologué, dans quel cas il faut consigner ce renseignement dans le CCDB. Les applications de pesticides doivent être identiques dans la parcelle traitée et la parcelle non traitée. Consignez tous les traitements supplémentaires des cultures. **N'UTILISEZ PAS** de pesticides qui sont similaires à l'élément d'essai, comme les fongicides à base de morpholine (groupe 5), ou d'autres produits chimiques susceptibles d'interférer avec l'analyse de l'élément d'essai. En cas de doute, communiquez avec le directeur de l'étude.

18A. PRÉLÈVEMENT DES ÉCHANTILLONS DE RÉSIDUS (VOIR LES TABLEAUX 1, 2 ET 3 DE LA SECTION 21, INVENTAIRE DES ÉCHANTILLONS DE RFFA PRÉLEVÉS EN SERRE)

Les échantillons doivent être prélevés au moyen de poinçons validés Birkestrand (ou modèles équivalents) produisant des disques de feuilles d'un diamètre de 2,54 cm (1 po). Il faut utiliser des poinçons distincts pour la parcelle traitée et la parcelle non traitée. Les disques de feuilles ainsi obtenus doivent entrer dans les pots de verre destinés à recueillir les échantillons immédiatement après leur prélèvement. Les pots doivent être étiquetés avant le début des prélèvements, conformément aux consignes de la section 18B. Les disques de feuille doivent être prélevés lorsque les **feuilles sont sèches**. La personne effectuant les prélèvements doit porter des gants jetables et des vêtements de protection et doit faire attention de ne pas manipuler les parties des feuilles qui pourraient être prélevées dans le cadre de l'échantillonnage courant ou des échantillonnages subséquents. Après chaque application, consigner le temps qu'ont mis les feuilles à sécher et le temps qui s'est écoulé entre l'application et l'échantillonnage dans la parcelle traitée. Les échantillons de la parcelle non traitée doivent être prélevés avant ceux de la parcelle traitée ou par une autre personne.

Chaque échantillonnage comprend 40 disques de feuilles (nombre nécessaire pour obtenir une surface foliaire totale d'environ 400 cm², en comptant les deux faces des feuilles), à moins que le directeur de l'étude ait autorisé qu'il en soit autrement; dans ce cas, il faut consigner cette autorisation. Consignez la méthode de comptage des disques de feuilles et les mesures prises pour garantir l'exactitude. Les poinçons doivent être nettoyés avec un solvant approprié après chaque prélèvement de 40 disques de feuilles. Consignez dans le CCDB le moment de l'échantillonnage et les procédures de nettoyage. La méthode de prélèvement des 40 disques doit permettre l'obtention d'un échantillon représentatif et objectif. Chaque échantillon doit se composer de matière végétale représentative provenant de tous les secteurs de la parcelle, sauf les côtés et les extrémités de celle-ci. La bordure des parcelles peut se composer de végétaux autres que des plantes ornementales et ne doit pas faire l'objet d'échantillonnages et d'applications d'entretien qui comprennent [le/la matière active]. **Un maximum de 2 disques peut être prélevé sur une même plante dans le cadre de chaque échantillonnage.** Toutefois, des échantillons peuvent être prélevés de nouveau sur les mêmes plantes dans le cadre des échantillonnages subséquents. Les échantillons doivent systématiquement être prélevés dans les parties supérieure, centrale et inférieure des plantes ainsi que de tous les côtés de celles-ci.

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : AACXX-XXXD

L'échantillonneur doit s'assurer de prélever des disques complets (la zone de coupe des poinçons doit être entièrement par-dessus la feuille), sinon la surface foliaire de l'échantillon ne sera pas connue. En général, le disque doit être prélevé près de la base de la feuille, et non près de la pointe. **Il faut éviter de prélever des échantillons sur les nouvelles feuilles, notamment les feuilles qui n'étaient pas présentes au moment de la dernière application.**

Note : Utilisez des étiquettes métalliques ou un marqueur permanent pour reconnaître les feuilles produites par la plante après le premier traitement, de façon à ne pas accidentellement prélever d'échantillons sur ces feuilles. Consignez la procédure d'échantillonnage dans le CCDB.

Au moins 12 échantillons comprenant chacun 40 disques de feuilles (tableau 1) doivent être prélevés avant la première application dans la parcelle **non traitée** ou dans la parcelle **traitée**. Ces échantillons seront utilisés par le laboratoire à des fins **de validation de la méthode analytique et de calcul du taux de récupération des échantillons enrichis** dans le cadre de l'analyse des résidus à faible adhérence présents dans les échantillons. Le directeur de l'étude doit indiquer au responsable principal à quel moment il doit prélever les échantillons non traités, soit lorsque le laboratoire est prêt à commencer la validation de la méthode.

À chaque période de prélèvement (tableau 2), il faut prélever un échantillon dans la parcelle non traitée et trois dans la parcelle traitée. Les échantillons doivent être prélevés selon le calendrier suivant : 1 journée avant l'application n° 1 ou la journée même de l'application, avant le traitement (AVANT 1); la journée de l'application n° 1 (4 ± 1 heures après l'application – les feuilles doivent être sèches; APRÈS 1); 3 à 4 jours après l'application n° 1 (jour 3-4 APRÈS 1); 1 journée avant l'application n° 2 ou la journée même de l'application, avant le traitement (AVANT 2); la journée de l'application n° 2 (4 ± 1 heures après l'application – les feuilles doivent être sèches; APRÈS 2); la journée avant l'application n° 3 ou la journée même de l'application, avant le traitement (AVANT 3); la journée de l'application n° 3 (4 ± 1 heures après l'application – les feuilles doivent être sèches; APRÈS 3); journée avant l'application n° 4 ou la journée même de l'application, avant le traitement (AVANT 4); la journée de l'application n° 4 (4 ± 1 heures après l'application – les feuilles doivent être sèches; APRÈS 4); 1, 2, 4, 7, 10, 14, 21, 28 et 35 jours après l'application n° 4 (jour 1 APRÈS 4; jour 2 APRÈS 4; jour 4 APRÈS 4; jour 7 APRÈS 4; jour 10 APRÈS 4; jour 14 APRÈS 4; jour 21 APRÈS 4; jour 28 APRÈS 4, jour 35 APRÈS 4). Pour chaque période de prélèvement, les échantillons non traités énumérés dans le tableau 2 correspondent aux échantillons témoin énumérés dans le tableau 3. Ils peuvent aussi être utilisés comme témoins pour les échantillons de récupération au champ.

Six échantillons supplémentaires (comprenant chacun 40 disques de feuilles) doivent être prélevés dans la parcelle **non traitée** aux fins **de récupération sur le terrain** (trois à faible concentration et trois à forte concentration) la journée même des applications n° 1, 2, 3 et 4 ainsi que 7, 14, 21, 28 et 35 jours après l'application n° 4 (tableau 3). De plus, un échantillon enrichi à faible concentration et un échantillon enrichi à forte concentration seront utilisés comme échantillons de récupération après le transport.

18B. PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS

Indiquer les renseignements suivants sur chaque pot contenant un échantillon de feuilles :

Nature de l'étude :	Étude sur les RFFA
Système d'essai/élément d'essai :	Tomates/[matière active]
N° de l'essai :	AACXX-XXXD-XXX
N° de l'échantillon :	Selon la partie 21 du plan de l'étude
N° du traitement :	Selon la partie 21 du plan de l'étude

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : A AFCXX-XXXD

Prélèvement :	Selon la partie 21 du plan de l'étude
Matrice de l'échantillon :	Selon la partie 21 du plan de l'étude
Date d'échantillonnage :	date de prélèvement

19. PROCÉDURE D'EXTRACTION DES ÉCHANTILLONS

Durant la période d'entreposage temporaire précédant l'extraction, les pots contenant les disques de feuilles doivent être conservés au frais, dans une glacière avec glace (vraie glace ou succédané). Les échantillons peuvent être transportés de la serre au laboratoire du site d'essai ou tout autre endroit où l'extraction doit être réalisée. Les échantillons doivent être soumis à l'extraction le plus rapidement possible après leur prélèvement (maximum 4 heures). Les échantillons ne doivent pas être congelés avant l'extraction.

Les échantillons doivent être extraits au moyen d'une solution d'Aerosol® OT (solution de détergent anionique) à 0,01 %, préparée avec de l'eau distillée ou désionisée. Le détergent doit être dilué de manière à obtenir une concentration de 0,01 %, et la préparation de cette solution doit être consignée dans le CCDB. À température ambiante, la durée de conservation de la solution d'Aerosol® OT est de 48 heures. Les échantillons non traités doivent être soumis à l'extraction avant les échantillons traités, ou l'extraction des deux types d'échantillons doit être effectuée par des personnes différentes.

Ajoutez 100 mL de la solution d'Aerosol® OT à 0,01 % dans chaque pot contenant les disques de feuilles. Fermez les pots de façon sécuritaire, puis placez-les sur un agitateur à mouvement alternatif réglé à environ 200 courses par minute (CPM) durant environ 10 minutes. La durée de l'extraction doit être consignée dans le CCDB.

Après avoir passé les échantillons à l'agitateur, il faut transvider avec soin toute la solution (sauf les feuilles et ce qui adhère à leur surface) dans des pots de verre propres portant une étiquette sur laquelle figurent les renseignements énumérés à la section 18B. Si un disque de feuille tombe l'autre pot durant le transfert, vous devez le retirer au moyen de petites pinces propres et le remettre dans le pot d'origine, en vue de la deuxième extraction. Ajoutez de nouveau 100 mL de la solution d'Aerosol® OT dans le pot contenant les disques de feuilles et répétez le processus (agitation à environ 200 CPM pendant environ 10 minutes). Transvidez la solution ainsi obtenue dans le même pot que les premiers 100 mL de solution. Les disques de feuilles peuvent être jetés après cette étape. Vissez sans complètement le fermer un **couvre-cle à revêtement de Teflon** sur le pot contenant l'échantillon, puis placez le pot dans le congélateur de façon à ce qu'il soit **incliné**, pour réduire les risques de bris durant la congélation (n'effectuez pas tout de suite cette dernière étape dans le cas des échantillons devant être enrichis, comme il est précisé dans la section 20). Avant l'expédition des échantillons, **serrez bien** le couvercle de chaque pot. Consignez toute la procédure de traitement des échantillons dans le CCDB.

20. ÉCHANTILLONS DE RÉCUPÉRATION SUR LE TERRAIN ET DE RÉCUPÉRATION APRÈS LE TRANSPORT (VOIR LE TABLEAU 3 DE LA SECTION 21, INVENTAIRE DES ÉCHANTILLONS)

Pour déterminer la stabilité des analytes dans la solution entre le moment de l'échantillonnage et le moment de l'analyse, il faut ajouter l'élément de références dans un échantillon non traité. Pour ce faire, il faut ajouter une solution d'enrichissement dans un échantillon non traité obtenu après le processus d'extraction (section 19). Les journées où un enrichissement doit être effectué, vous devez prélever six échantillons de feuilles (chacun composé de 40 disques) dans la parcelle non traitée et étiqueter ces échantillons conformément aux consignes des sections 18B et 21

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : AAFCXX-XXXD

(tableau 3). Aux fins de récupération sur le terrain, vous devez préparer chaque fois trois échantillons enrichis à faible concentration et trois échantillons enrichis à forte concentration.

Suivez la procédure décrite dans la section 19, jusqu'à la consigne indiquant de jeter les disques de feuilles. Ne fermez pas les pots et ne les placez pas au congélateur. **Trois des quatre échantillons enrichis à faible concentration et trois des quatre échantillons enrichis à forte concentration serviront d'échantillons de récupération sur le terrain.** Insérez un des flacons d'enrichissement prémesurés fournis par le laboratoire dans chacun des pots restants (voir la NOTE à la fin de la présente section). Vérifiez que la solution atteint la hauteur de la **ligne horizontale** tracée sur le flacon; sinon, choisissez un autre flacon. Ouvrez le flacon, renversez-le au-dessus pot, tapez doucement sur le fond du flacon pour en vider le contenu et laissez tomber le flacon et son bouchon dans la solution d'extraction. Serrez le couvercle à revêtement de Teflon, mélangez en faisant tourner le pot et placez le pot au congélateur, comme décrit dans la section 19. Les échantillons témoin et les échantillons de récupération au champ doivent être préparés à une distance raisonnable de la zone traitée, pour éviter tout risque de contamination.

Le **quatrième flacon d'enrichissement** à faible intensité et le quatrième flacon d'enrichissement à forte intensité serviront **d'échantillons de récupération après le transport.** Les échantillons de récupération après le transport servent à déterminer la stabilité des analytes durant le transport et l'entreposage. Les échantillons de récupération après le transport doivent être manipulés exactement comme les échantillons de récupération au champ, sauf dans le cas de l'étape d'enrichissement; après avoir effectué l'enrichissement décrit ci-dessus, les échantillons de récupération après le transport doivent être entreposés dans le congélateur avec les échantillons de récupération au champ. Ces flacons doivent être **retournés au laboratoire sans avoir été ouverts**, pour servir d'échantillons de **récupération après le transport.** Placez les échantillons de récupération après le transport et les échantillons prélevés au champ dans des contenants distincts dans l'unité d'entreposage et durant le transport, pour éviter les risques de contamination croisée. Vissez sans complètement le fermer un **couvercle à revêtement de Teflon** sur le pot, puis placez le pot dans le congélateur de façon à ce qu'il soit **légèrement incliné**, pour réduire les risques de bris durant la congélation. **Une fois les échantillons congelés, serrez bien le couvercle** de chaque pot. Consignez toute la procédure de traitement des échantillons de récupération au champ et des échantillons de récupération après le transport dans le CCDB. Apposez sur les flacons de récupération après le transport une étiquette renfermant les renseignements suivants :

Nature de l'étude :	Étude sur les RFFA
Système d'essai/élément d'essai :	Tomates/[matière active]
N° de l'essai :	AACXX-XXXD-XXX
N° de l'échantillon :	Selon la partie 21 du plan de l'étude
Date d'échantillonnage :	Date de prélèvement

NOTE : Les solutions d'enrichissement doivent être préparées par le laboratoire d'analyse précisé dans la section 26, à partir de l'élément de références et selon les consignes de la section 27. Le laboratoire est responsable de fournir les flacons contenant 1,0 mL de solution à faible concentration ou à forte concentration. La lettre « L » doit être inscrite sur les flacons à faible concentration, et la lettre « H », sur les flacons à forte concentration. Une **ligne horizontale** doit être tracée sur chaque flacon pour indiquer le volume de solution qu'il contient. Le laboratoire doit préparer 4 flacons de solution d'enrichissement de chaque concentration (faible et forte) pour chaque journée où des échantillons enrichis doivent être préparés, plus 6 flacons supplémentaires pour parer aux imprévus, pour un total de 42 flacons de chaque concentration, puis les envoyer au site d'essai. Les solutions étalons de *[matière active]* sont stables jusqu'à

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : AAFCXX-XXXD

XX jours; **les échantillons doivent donc être analysés au maximum XX jours après la date de préparation de la solution d'enrichissement.** Les solutions d'enrichissement doivent être expédiées conformément aux conditions d'entreposage recommandées. Par la suite, au site d'essai, les flacons doivent être entreposés conformément aux conditions recommandées jusqu'à leur utilisation. **Envoyez les échantillons au laboratoire dont les coordonnées se trouvent dans le tableau ci-dessous, dès que possible. Évitez d'envoyer des échantillons accompagnés de glace sèche entre le jeudi et le dimanche.**

Une fois que tous les échantillons de récupération sur le terrain et tous les échantillons de récupération après le transport ont été expédiés, les flacons de solution d'enrichissement restants peuvent être éliminés conformément à la réglementation locale.

N° d'identification de l'essai.	Expédié à : (n° d'essai; nom de la personne-ressource et adresse d'expédition)
AACXX-XXXD-XXX	AACXX-XXXD-XXX a/s : Tél. : Téléc. : Courriel : Consulter la section 26 pour connaître le nom de la personne responsable du présent numéro d'identification d'essai.

21. INVENTAIRE DES ÉCHANTILLONS DE RFFA PRÉLEVÉS EN SERRE

La liste des échantillons à prélever est présentée dans les tableaux 1, 2 et 3. Les échantillons du tableau 1 peuvent être prélevés dans la parcelle **non traitée** ou dans la parcelle **traitée**, car les prélèvements sont effectués avant l'application de l'élément d'essai. Ces échantillons seront utilisés par le laboratoire aux fins de validation de la méthode d'analyse et comme échantillons de rétablissement concomitants dans le cadre de l'analyse des résidus à faible adhérence présents dans les échantillons. Le laboratoire communiquera avec le directeur de l'étude lorsqu'il aura besoin des échantillons témoins. Le directeur de l'étude demandera alors au responsable principal de prélever les échantillons nécessaires. Les échantillons du tableau 2 serviront à la collecte de données sur les résidus foliaires à faible adhérence. Les échantillons du tableau 3 seront enrichis au moyen de la solution étalon analytique, pour déterminer le niveau de stabilité [du/de la matière active] dans la matrice d'extraction au cours de la période entre le prélèvement et l'analyse (récupération sur le terrain) et comprennent les échantillons de récupération après le transport, qui serviront à vérifier l'intégrité des échantillons de récupération sur le terrain. Le responsable principal doit consigner la date de prélèvement des échantillons dans le CCDB et assigner aux échantillons les numéros d'identification appropriés (V-01, V-02, etc.). En outre, les flacons d'enrichissement non utilisés (échantillons de récupération après le transport) doivent être manipulés de la même façon que les autres échantillons et retournés au laboratoire d'analyse avec les échantillons fortifiés, aux fins d'analyse de la récupération après le transport.

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : A AFCXX-XXXD

Tableau 1. Échantillons témoins servant à la validation de la méthode

N° de l'échantillon	MOMENT DE L'ÉCHANTILLONNAGE ¹	MATRICE
V-01	Avant la première application	Solution d'extraction
V-02	Avant la première application	Solution d'extraction
V-03	Avant la première application	Solution d'extraction
V-04	Avant la première application	Solution d'extraction
V-05	Avant la première application	Solution d'extraction
V-06	Avant la première application	Solution d'extraction
V-07	Avant la première application	Solution d'extraction
V-08	Avant la première application	Solution d'extraction
V-09	Avant la première application	Solution d'extraction
V-10	Avant la première application	Solution d'extraction
V-11	Avant la première application	Solution d'extraction
V-12	Avant la première application	Solution d'extraction

¹ Le moment et le calendrier des échantillonnages sont présentés dans la section 18A.

Tableau 2. Échantillons pour évaluation des résidus foliaires à faible adhérence

N° DE L'ÉCHAN-TILLON	N° DU TRAIT.	TRAIT.	PÉRIODE DE PRÉLÈVE-MENT ¹	MOMENT DE L'ÉCHANTILLONNAGE	MATRICE
A1-01	01	Témoin	AVANT 1	1 journée avant l'application n° 1 ou la journée même, avant le traitement	Solution d'extraction
A1-02	02	[matière active]	AVANT 1	1 journée avant l'application n° 1 ou la journée même, avant le traitement	Solution d'extraction
A1-03	02	[matière active]	AVANT 1	1 journée avant l'application n° 1 ou la journée même, avant le traitement	Solution d'extraction
A1-04	02	[matière active]	AVANT 1	1 journée avant l'application n° 1 ou la journée même, avant le traitement	Solution d'extraction
A1-05	01	Témoin	APRÈS 1	jour de l'application no 1	Solution d'extraction
A1-06	02	[matière active]	APRÈS 1	jour de l'application no 1 (4 ± 1 heures après l'application)	Solution d'extraction
A1-07	02	[matière active]	APRÈS 1	jour de l'application no 1 (4 ± 1 heures après l'application)	Solution d'extraction
A1-08	02	[matière active]	APRÈS 1	jour de l'application no 1 (4 ± 1 heures après l'application)	Solution d'extraction
A1-09	01	Témoin	JOUR 3-4 APRÈS 1	3-4 jours après l'application n° 1	Solution d'extraction

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : AAFCXX-XXXD

Tableau 2. Échantillons pour évaluation des résidus foliaires à faible adhérence

N° DE L'ÉCHANTILLON	N° DU TRAIT.	TRAIT.	PÉRIODE DE PRÉLÈVEMENT ¹	MOMENT DE L'ÉCHANTILLONNAGE	MATRICE
A1-10	02	[matière active]	JOUR 3-4 APRÈS 1	3-4 jours après l'application n° 1	Solution d'extraction
A1-11	02	[matière active]	JOUR 3-4 APRÈS 1	3-4 jours après l'application n° 1	Solution d'extraction
A1-12	02	[matière active]	JOUR 3-4 APRÈS 1	3-4 jours après l'application n° 1	Solution d'extraction
A2-13	01	Témoin	AVANT 2	1 journée avant l'application n° 2 ou la journée même, avant le traitement	Solution d'extraction
A2-14	02	[matière active]	AVANT 2	1 journée avant l'application n° 2 ou la journée même, avant le traitement	Solution d'extraction
A2-15	02	[matière active]	AVANT 2	1 journée avant l'application n° 2 ou la journée même, avant le traitement	Solution d'extraction
A2-16	02	[matière active]	AVANT 2	1 journée avant l'application n° 2 ou la journée même, avant le traitement	Solution d'extraction
A2-17	01	Témoin	APRÈS 2	jour de l'application no 2	Solution d'extraction
A2-18	02	[matière active]	APRÈS 2	jour de l'application no 2 (4 ± 1 heures après l'application)	Solution d'extraction
A2-19	02	[matière active]	APRÈS 2	jour de l'application no 2 (4 ± 1 heures après l'application)	Solution d'extraction
A2-20	02	[matière active]	APRÈS 2	jour de l'application no 2 (4 ± 1 heures après l'application)	Solution d'extraction
A3-21	01	Témoin	AVANT 3	1 journée avant l'application n° 3 ou la journée même, avant le traitement	Solution d'extraction
A3-22	02	[matière active]	AVANT 3	1 journée avant l'application n° 3 ou la journée même, avant le traitement	Solution d'extraction
A3-23	02	[matière active]	AVANT 3	1 journée avant l'application n° 3 ou la journée même, avant le traitement	Solution d'extraction
A3-24	02	[matière active]	AVANT 3	1 journée avant l'application n° 3 ou la journée même, avant le traitement	Solution d'extraction
A3-25	01	Témoin	APRÈS 3	jour de l'application no 3	Solution d'extraction

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : AAFCXX-XXXD

Tableau 2. Échantillons pour évaluation des résidus foliaires à faible adhérence

N° DE L'ÉCHANTILLON	N° DU TRAIT.	TRAIT.	PÉRIODE DE PRÉLÈVEMENT ¹	MOMENT DE L'ÉCHANTILLONNAGE	MATRICE
A3-26	02	[matière active]	APRÈS 3	jour de l'application no 3 (4 ± 1 heures après l'application)	Solution d'extraction
A3-27	02	[matière active]	APRÈS 3	jour de l'application no 3 (4 ± 1 heures après l'application)	Solution d'extraction
A3-28	02	[matière active]	APRÈS 3	jour de l'application no 3 (4 ± 1 heures après l'application)	Solution d'extraction
A4-29	01	Témoin	AVANT 4	1 journée avant l'application n° 4 ou la journée même, avant le traitement	Solution d'extraction
A4-30	02	[matière active]	AVANT 4	1 journée avant l'application n° 4 ou la journée même, avant le traitement	Solution d'extraction
A4-31	02	[matière active]	AVANT 4	1 journée avant l'application n° 4 ou la journée même, avant le traitement	Solution d'extraction
A4-32	02	[matière active]	AVANT 4	1 journée avant l'application n° 4 ou la journée même, avant le traitement	Solution d'extraction
A4-33	01	Témoin	APRÈS 4	jour de l'application no 4	Solution d'extraction
A4-34	02	[matière active]	APRÈS 4	jour de l'application no 4 (4 ± 1 heures après l'application)	Solution d'extraction
A4-35	02	[matière active]	APRÈS 4	jour de l'application no 4 (4 ± 1 heures après l'application)	Solution d'extraction
A4-36	02	[matière active]	APRÈS 4	jour de l'application no 4 (4 ± 1 heures après l'application)	Solution d'extraction
A4-37	01	Témoin	JOUR 1 APRÈS 4	1 jour après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-38	02	[matière active]	JOUR 1 APRÈS 4	1 jour après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-39	02	[matière active]	JOUR 1 APRÈS 4	1 jour après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-40	02	[matière active]	JOUR 1 APRÈS 4	1 jour après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-41	01	Témoin	JOUR 2 APRÈS 4	2 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : AAFCXX-XXXD

Tableau 2. Échantillons pour évaluation des résidus foliaires à faible adhérence

N° DE L'ÉCHANTILLON	N° DU TRAIT.	TRAIT.	PÉRIODE DE PRÉLÈVEMENT ¹	MOMENT DE L'ÉCHANTILLONNAGE	MATRICE
A4-42	02	[matière active]	JOUR 2 APRÈS 4	2 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-43	02	[matière active]	JOUR 2 APRÈS 4	2 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-44	02	[matière active]	JOUR 2 APRÈS 4	2 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-45	01	Témoin	JOUR 4 APRÈS 4	4 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-46	02	[matière active]	JOUR 4 APRÈS 4	4 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-47	02	[matière active]	JOUR 4 APRÈS 4	4 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-48	02	[matière active]	JOUR 4 APRÈS 4	4 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-49	01	Témoin	JOUR 7 APRÈS 4	7 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-50	02	[matière active]	JOUR 7 APRÈS 4	7 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-51	02	[matière active]	JOUR 7 APRÈS 4	7 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-52	02	[matière active]	JOUR 7 APRÈS 4	7 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-53	01	Témoin	JOUR 10 APRÈS 4	10 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-54	02	[matière active]	JOUR 10 APRÈS 4	10 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-55	02	[matière active]	JOUR 10 APRÈS 4	10 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-56	02	[matière active]	JOUR 10 APRÈS 4	10 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-57	01	Témoin	JOUR 14 APRÈS 4	14 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-58	02	[matière active]	JOUR 14 APRÈS 4	14 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-59	02	[matière active]	JOUR 14 APRÈS 4	14 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : AAFCXX-XXXD

Tableau 2. Échantillons pour évaluation des résidus foliaires à faible adhérence

N° DE L'ÉCHANTILLON	N° DU TRAIT.	TRAIT.	PÉRIODE DE PRÉLÈVEMENT ¹	MOMENT DE L'ÉCHANTILLONNAGE	MATRICE
A4-60	02	[matière active]	JOUR 14 APRÈS 4	14 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-61	01	Témoin	JOUR 21 APRÈS 4	21 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-62	02	[matière active]	JOUR 21 APRÈS 4	21 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-63	02	[matière active]	JOUR 21 APRÈS 4	21 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-64	02	[matière active]	JOUR 21 APRÈS 3	21 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-65	01	Témoin	JOUR 28 APRÈS 4	28 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-66	02	[matière active]	JOUR 28 APRÈS 4	28 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-67	02	[matière active]	JOUR 28 APRÈS 4	28 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-68	02	[matière active]	JOUR 28 APRÈS 4	28 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-69	01	Témoin	JOUR 35 APRÈS 4	35 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-70	02	[matière active]	JOUR 35 APRÈS 4	35 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-71	02	[matière active]	JOUR 35 APRÈS 4	35 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction
A4-72	02	[matière active]	JOUR 35 APRÈS 4	35 jours après l'application n° 4	Solution d'extraction

¹ Les périodes de prélèvement sont aussi indiqués dans la section 18A.

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : AAFCXX-XXXD

Tableau 3. Échantillons de récupération sur le terrain et de récupération après le transport

N° DE L'ÉCHAN-TILLON	N° DU TRAIT.	PÉRIODE DE PRÉLÈVE-MENT	DESCRIPTION	MOMENT DE L'ÉCHAN-TILLONNAGE	CONCENTRATION DE LA SOLUTION D'ENRICHISSEMENT (ug/200 mL de solution)*
A1-05**	01	APRÈS 1	TÉMOIN	Jour de l'application no 1	s.o.
F-01	01	APRÈS 1	Récupération sur le terrain	Jour de l'application no 1	FAIBLE [matière active]:
F-02	01	APRÈS 1	Récupération sur le terrain	Jour de l'application no 1	FAIBLE [matière active]:
F-03	01	APRÈS 1	Récupération sur le terrain	Jour de l'application no 1	FAIBLE [matière active]:
F-04	01	APRÈS 1	Récupération sur le terrain	Jour de l'application no 1	FORTE [matière active]:
F-05	01	APRÈS 1	Récupération sur le terrain	Jour de l'application no 1	FORTE [matière active]:
F-06	01	APRÈS 1	Récupération sur le terrain	Jour de l'application no 1	FORTE [matière active]:
TR-L1	s.o.	APRÈS 1	Récupération après le transport	Jour de l'application no 1	FAIBLE [matière active]:
TR-H1	s.o.	APRÈS 1	Récupération après le transport	Jour de l'application no 1	FORTE [matière active]:
A2-17**	01	APRÈS 2	TÉMOIN	Jour de l'application no 2	s.o.
F-07	01	APRÈS 2	Récupération sur le terrain	Jour de l'application no 2	FAIBLE [matière active]:
F-08	01	APRÈS 2	Récupération sur le terrain	Jour de l'application no 2	FAIBLE [matière active]:
F-09	01	APRÈS 2	Récupération sur le terrain	jour de l'application no 2	FAIBLE [matière active]:
F-10	01	APRÈS 2	Récupération sur le terrain	jour de l'application no 2	FORTE [matière active]:
F-11	01	APRÈS 2	Récupération sur le terrain	jour de l'application no 2	FORTE [matière active]:
F-12	01	APRÈS 2	Récupération sur le terrain	jour de l'application no 2	FORTE [matière active]:
TR-L2	s.o.	APRÈS 2	Récupération après le transport	jour de l'application no 2	FAIBLE [matière active]:
TR-H2	s.o.	APRÈS 2	Récupération après le transport	jour de l'application no 2	FORTE [matière active]:
A3-25**	01	APRÈS 3	TÉMOIN	jour de l'application no 3	s.o.

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : A AFCXX-XXXD

Tableau 3. Échantillons de récupération sur le terrain et de récupération après le transport

N° DE L'ÉCHANTILLON	N° DU TRAIT.	PÉRIODE DE PRÉLÈVEMENT	DESCRIPTION	MOMENT DE L'ÉCHANTILLONNAGE	CONCENTRATION DE LA SOLUTION D'ENRICHISSEMENT (ug/200 mL de solution)*
F-13	01	APRÈS 3	Récupération sur le terrain	jour de l'application no 3	FAIBLE [matière active]:
F-14	01	APRÈS 3	Récupération sur le terrain	jour de l'application no 3	FAIBLE [matière active]:
F-15	01	APRÈS 3	Récupération sur le terrain	jour de l'application no 3	FAIBLE [matière active]:
F-16	01	APRÈS 3	Récupération sur le terrain	jour de l'application no 3	FORTE [matière active]:
F-17	01	APRÈS 3	Récupération sur le terrain	jour de l'application no 3	FORTE [matière active]:
F-18	01	APRÈS 3	Récupération sur le terrain	jour de l'application no 3	FORTE [matière active]:
TR-L3	s.o.	APRÈS 3	Récupération après le transport	jour de l'application no 3	FAIBLE [matière active]:
TR-H3	s.o.	APRÈS 3	Récupération après le transport	jour de l'application no 3	FORTE [matière active]:
A4-33**	01	APRÈS 4	TÉMOIN	jour de l'application no 4	s.o.
F-19	01	APRÈS 4	Récupération sur le terrain	jour de l'application no 4	FAIBLE [matière active]:
F-20	01	APRÈS 4	Récupération sur le terrain	jour de l'application no 4	FAIBLE [matière active]:
F-21	01	APRÈS 4	Récupération sur le terrain	jour de l'application no 4	FAIBLE [matière active]:
F-22	01	APRÈS 4	Récupération sur le terrain	Jour de l'application n° 4	FORTE [matière active]:
F-23	01	APRÈS 4	Récupération sur le terrain	Jour de l'application n° 4	FORTE [matière active]:
F-24	01	APRÈS 4	Récupération sur le terrain	Jour de l'application n° 4	FORTE [matière active]:
TR-L4	s.o.	APRÈS 4	Récupération après le transport	Jour de l'application n° 4	FAIBLE [matière active]:
TR-H4	s.o.	APRÈS 4	Récupération après le transport	Jour de l'application n° 4	FORTE [matière active]:
A4-49**	01	JOUR 7 APRÈS 4	TÉMOIN	7 jours après l'application no 4	s.o.

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : A AFCXX-XXXD

Tableau 3. Échantillons de récupération sur le terrain et de récupération après le transport

N° DE L'ÉCHAN-TILLON	N° DU TRAIT.	PÉRIODE DE PRÉLÈVE-MENT	DESCRIPTION	MOMENT DE L'ÉCHAN-TILLONNAGE	CONCENTRATION DE LA SOLUTION D'ENRICHISSEMENT (ug/200 mL de solution)*
F-25	01	JOUR 7 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	7 jours après l'application no 4	FAIBLE [matière active]:
F-26	01	JOUR 7 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	7 jours après l'application no 4	FAIBLE [matière active]:
F-27	01	JOUR 7 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	7 jours après l'application no 4	FAIBLE [matière active]:
F-28	01	JOUR 7 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	7 jours après l'application no 4	FORTE [matière active]:
F-29	01	JOUR 7 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	7 jours après l'application no 4	FORTE [matière active]:
F-30	01	JOUR 7 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	7 jours après l'application no 4	FORTE [matière active]:
TR-L5	s.o.	JOUR 7 APRÈS 4	Récupération après le transport	7 jours après l'application no 4	FAIBLE [matière active]:
TR-H5	s.o.	JOUR 7 APRÈS 4	Récupération après le transport	7 jours après l'application no 4	FORTE [matière active]:
A4-57**	01	JOUR 14 APRÈS 4	TÉMOIN	14 jours après l'application no 4	s.o.
F-31	01	JOUR 14 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	14 jours après l'application no 4	FAIBLE [matière active]:
F-32	01	JOUR 14 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	14 jours après l'application no 4	FAIBLE [matière active]:
F-33	01	JOUR 14 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	14 jours après l'application no 4	FAIBLE [matière active]:
F-34	01	JOUR 14 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	14 jours après l'application no 4	FORTE [matière active]:
F-35	01	JOUR 14 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	14 jours après l'application no 4	FORTE [matière active]:
F-36	01	JOUR 14 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	14 jours après l'application no 4	FORTE [matière active]:
TR-L6	s.o.	JOUR 14 APRÈS 4	Récupération après le transport	14 jours après l'application no 4	FAIBLE [matière active]:
TR-H6	s.o.	JOUR 14 APRÈS 4	Récupération après le transport	14 jours après l'application no 4	FORTE [matière active]:
A4-61**	01	JOUR 21 APRÈS 4	TÉMOIN	21 jours après l'application no 4	s.o.
F-37	01	JOUR 21	Récupération	21 jours après	FAIBLE

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : AAFCXX-XXXD

Tableau 3. Échantillons de récupération sur le terrain et de récupération après le transport

N° DE L'ÉCHANTILLON	N° DU TRAIT.	PÉRIODE DE PRÉLÈVEMENT	DESCRIPTION	MOMENT DE L'ÉCHANTILLONNAGE	CONCENTRATION DE LA SOLUTION D'ENRICHISSEMENT (ug/200 mL de solution)*
		APRÈS 4	sur le terrain	l'application no 4	<i>[matière active]:</i>
F-38	01	JOUR 21 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	21 jours après l'application no 4	FAIBLE <i>[matière active]:</i>
F-39	01	JOUR 21 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	21 jours après l'application no 4	FAIBLE <i>[matière active]:</i>
F-40	01	JOUR 21 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	21 jours après l'application no 4	FORTE <i>[matière active]:</i>
F-41	01	JOUR 21 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	21 jours après l'application no 4	FORTE <i>[matière active]:</i>
F-42	01	JOUR 21 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	21 jours après l'application no 4	FORTE <i>[matière active]:</i>
TR-L7	s.o.	JOUR 21 APRÈS 4	Récupération après le transport	21 jours après l'application no 4	FAIBLE <i>[matière active]:</i>
TR-H7	s.o.	JOUR 21 APRÈS 4	Récupération après le transport	21 jours après l'application no 4	FORTE <i>[matière active]:</i>
A4-65**	01	JOUR 28 APRÈS 4	TÉMOIN	28 jours après l'application no 4	s.o.
F-43	01	JOUR 28 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	28 jours après l'application no 4	FAIBLE <i>[matière active]:</i>
F-44	01	JOUR 28 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	28 jours après l'application no 4	FAIBLE <i>[matière active]:</i>
F-45	01	JOUR 28 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	28 jours après l'application no 4	FAIBLE <i>[matière active]:</i>
F-46	01	JOUR 28 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	28 jours après l'application no 4	FORTE <i>[matière active]:</i>
F-47	01	JOUR 28 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	28 jours après l'application no 4	FORTE <i>[matière active]:</i>
F-48	01	JOUR 28 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	28 jours après l'application no 4	FORTE <i>[matière active]:</i>
TR-L8	s.o.	JOUR 28 APRÈS 4	Récupération après le transport	28 jours après l'application no 4	FAIBLE <i>[matière active]:</i>
TR-H8	s.o.	JOUR 28 APRÈS 4	Récupération après le transport	28 jours après l'application no 4	FORTE <i>[matière active]:</i>
A4-69**	01	JOUR 35 APRÈS 4	TÉMOIN	35 jours après l'application no 4	s.o.
F-49	01	JOUR 35	Récupération	35 jours après	FAIBLE

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : AAFCXX-XXXD

Tableau 3. Échantillons de récupération sur le terrain et de récupération après le transport

N° DE L'ÉCHANTILLON	N° DU TRAIT.	PÉRIODE DE PRÉLÈVEMENT	DESCRIPTION	MOMENT DE L'ÉCHANTILLONNAGE	CONCENTRATION DE LA SOLUTION D'ENRICHISSEMENT (ug/200 mL de solution)*
		APRÈS 4	sur le terrain	l'application no 4	[matière active]:
F-50	01	JOUR 35 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	35 jours après l'application no 4	FAIBLE [matière active]:
F-51	01	JOUR 35 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	35 jours après l'application no 4	FAIBLE [matière active]:
F-52	01	JOUR 35 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	35 jours après l'application no 4	FORTE [matière active]:
F-53	01	JOUR 35 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	35 jours après l'application no 4	FORTE [matière active]:
F-54	01	JOUR 35 APRÈS 4	Récupération sur le terrain	35 jours après l'application no 4	FORTE [matière active]:
TR-L9	s.o.	JOUR 35 APRÈS 4	Récupération après le transport	35 jours après l'application no 4	FAIBLE [matière active]:
TR-H9	s.o.	JOUR 35 APRÈS 4	Récupération après le transport	35 jours après l'application no 4	FORTE [matière active]:

*Les solutions doivent être préparées par le laboratoire indiqué à la section 26, selon les procédures décrites dans la section 27 et les concentrations précisées.

**Ces échantillons témoins sont les mêmes que les échantillons non traités présentés dans le tableau 2 pour la même période de prélèvement. Ils peuvent aussi servir de témoin pour les échantillons de récupération sur le terrain.

22. ENTREPOSAGE ET EXPÉDITION DES ÉCHANTILLONS

Après l'extraction des résidus, placez les échantillons au congélateur le plus rapidement possible (maximum 1 heure après l'extraction). En attendant leur expédition, les échantillons doivent être entreposés à des températures généralement inférieures à -18 °C, en tenant compte des fluctuations normales attribuables aux cycles du congélateur, au mouvement des échantillons, etc. Il faut surveiller et consigner le temps que les échantillons ont passé au congélateur et l'inventaire du congélateur ainsi que les températures minimales et maximales d'entreposage. Les échantillons doivent être légèrement inclinés jusqu'à ce que la solution soit entièrement gelée. Le couvercle des pots doit être recouvert avec du parafilm ou un autre matériel d'emballage, pour éviter l'évaporation et la contamination de l'échantillon après la fermeture du couvercle. Les échantillons congelés doivent être emballés de manière à ce que les contacts entre ceux-ci soient limités au minimum durant l'expédition. Les échantillons doivent demeurer congelés durant leur transport jusqu'au laboratoire d'analyse et doivent donc être expédiés par camion frigorifique ou par messagerie. Les échantillons expédiés par messagerie (services de messagerie de 24 heures tels que Federal Express ou Purolator) doivent être accompagnés d'une quantité suffisante de glace sèche pour en maintenir l'intégrité pendant le transfert au laboratoire. Durant le transport, les échantillons doivent être accompagnés par le formulaire de la chaîne d'expédition et une fiche d'inventaire où sont indiqués tous les échantillons présents dans

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : AAFCXX-XXXD

l'envoi. Consignez la façon dont le destinataire des échantillons a été informé de l'expédition (courriel, fax, registre téléphonique, CCDB, note de communication, etc.). Les procédures d'emballage et d'expédition des échantillons et les communications avec le destinataire des échantillons doivent être consignées dans le CCDB. **Aussitôt que possible, expédiez les échantillons au laboratoire indiqué dans le tableau ci-dessous, en évitant la période du jeudi au dimanche.**

N° d'identification de l'essai	Expédié à : (n° d'essai; nom de la personne-ressource et adresse d'expédition)
AACXX-XXXD-XXX	AACXX-XXXD-XXX a/s : Tél. : Téléc. : Courriel : Consultez la section 26 pour connaître la personne responsable de l'essai portant ce numéro d'identification.

23. COLLECTE DE DONNÉES EN SERRE ET TENUE DE REGISTRES

Toutes les activités, données et observations qui ont trait à la présente étude doivent être consignées directement et **rapidement** dans le CCDB. Le contenu de ce dernier devrait être suffisamment détaillé pour permettre de reconstituer l'essai au champ. À tout le moins, recueillez et actualisez les données brutes ci-dessous.

- Nom de toutes les personnes qui assument des fonctions précises de recherche;
- Amendements au plan d'étude qui ont une incidence sur l'essai en serre;
- Déviations au plan d'étude et aux modes opératoires normalisés;
- Renseignements sur le site de l'essai en serre, y compris l'historique des pesticides utilisés;
- Plans des parcelles;
- Registres de réception, d'utilisation et d'élimination de l'élément d'essai et de la solution d'enrichissement;
- Conditions d'entreposage de l'élément d'essai et de la solution d'enrichissement (y compris les températures minimale et maximale);
- Données concernant l'étalonnage et l'utilisation du matériel de pulvérisation;
- Application du traitement;
- Pesticides d'entretien des cultures, production des cultures et pratiques culturales;
- Identification, prélèvement, conditions d'entreposage et manutention des échantillons de résidus, de récupération sur le terrain et de récupération après le transport;
- Procédures d'extraction des échantillons de résidus et de préparation des échantillons de récupération sur le terrain;
- Registre de la manutention des échantillons, y compris le temps écoulé entre le prélèvement et la mise en congélateur, et copie du registre des températures du congélateur pour la période d'entreposage des échantillons;
- Renseignements sur l'expédition des échantillons;
- Registres quotidiens pour toute la durée de l'étude (période de culture). Ils doivent comprendre les données suivantes : conditions ambiantes, type et composition du milieu de culture, irrigation, échange d'air, régime d'éclairage et tous les pesticides d'entretien appliqués dans la

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : AAFCXX-XXXD

- serre durant la période de culture;
- Durée des passages (le cas échéant) et autres données confirmant la quantité de l'élément appliquée dans les parcelles;
- Autres données pertinentes qui sont requises dans le CCDB et démontrent que l'étude a été réalisée conformément au plan.

24. MODIFICATIONS DU PLAN D'ÉTUDE ET DES MODES OPÉRATOIRES NORMALISÉS – RECHERCHE EN SERRE

Consultez le directeur de l'étude avant de procéder à tout changement que vous souhaitez apporter au plan d'étude. Si le changement est autorisé, un amendement sera écrit. Le responsable principal doit remplir un formulaire de déviation en cas de déviation au plan d'étude ou à un mode opératoire normalisé. Toute déviation doit être communiquée au directeur de l'étude verbalement, par télécopieur ou par courriel, dans les **48 heures** (consignez le tout dans le registre des communications) et par écrit sur le formulaire fourni dans le cahier de champ, dans les **7 jours** de l'événement ou de sa constatation. Le directeur de l'étude doit évaluer l'impact de la déviation en question sur l'étude et prendre les mesures qui s'imposent.

25. CAHIER DE CHAMP DES DONNÉES BRUTES ET ARCHIVAGE

Le responsable principal doit s'assurer que le CCDB **original** dûment rempli est acheminé à l'administration des BPL après l'envoi des échantillons et la révision appropriée. Il doit conserver une copie numérisée ou imprimée du CCDB.

26. PERSONNEL DU LABORATOIRE ET N° D'IDENTIFICATION DE L'ESSAI

(Responsable des sections 27 à 38)

Le responsable principal et la direction du site d'essai doivent signer le formulaire d'acceptation des BPL (annexe A) et le retourner conformément aux directives.

RESPONSABLE PRINCIPAL :

**N° D'IDENTIFICATION
DE L'ESSAI :**

GESTIONNAIRE DU SITE D'ESSAI :

27. PRÉPARATION DES SOLUTIONS D'ENRICHISSEMENT POUR LES ÉCHANTILLONS DE RÉCUPÉRATION SUR LE TERRAIN ET DE RÉCUPÉRATION APRÈS LE TRANSPORT

Le laboratoire d'analyse doit produire une série de solutions d'enrichissement de deux concentrations différentes, destinées à la préparation des échantillons de récupération sur le terrain et des échantillons de récupération après le transport. Il doit préparer une solution à faible concentration qui contient l'élément de référence (dans du méthanol), à raison de X µg/mL de [matière active] par 1,0 mL de solution d'enrichissement. Il doit aussi préparer une solution à forte concentration (dans du méthanol), à raison de X µg/mL de [matière active] par 1,0 mL de solution d'enrichissement. Dans le cas de la solution à faible concentration, il faut utiliser des flacons ambrés avec couvercle à visser à revêtement de Teflon sur lesquels la lettre « L » a été écrite au crayon indélébile (Sharpie, etc.) et verser dans chacun 1,0 mL de solution. De la même façon, dans le cas de la solution à forte concentration, il faut utiliser des flacons ambrés avec couvercle à visser à revêtement de Teflon sur lesquels la lettre « H » a été écrite au crayon indélébile et verser dans chacun 1,0 mL de solution. Une ligne horizontale doit être tracée sur chaque flacon

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : A AFCXX-XXXD

pour indiquer le volume de solution qu'il contient. Les flacons doivent être choisis de façon à permettre l'enrichissement des échantillons de la manière décrite dans la section 20, et leur contenu doit être clairement indiqué. En outre, 6 flacons supplémentaires doivent être préparés pour parer aux imprévus, pour un total de **42** flacons de chaque concentration.

Le laboratoire d'analyse doit envoyer les solutions d'enrichissement en deux lots. Le premier lot doit contenir suffisamment de flacons pour que l'enrichissement des échantillons puisse être fait au site d'essai jusqu'à la septième journée après l'application n° 4. Le deuxième lot doit contenir suffisamment de flacons pour que l'enrichissement des échantillons subséquents puisse être fait jusqu'à la 35^e journée après l'application n° 4. Les flacons de solution d'enrichissement doivent être expédiés à la serre par service de messagerie 24 heures, dans suffisamment de glace pour qu'ils demeurent frais. Le laboratoire d'analyse doit inclure avec chaque lot les instructions pour l'enrichissement et l'entreposage des solutions.

28. INVENTAIRE DES ÉCHANTILLONS DE LABORATOIRE

La personne responsable (voir la section 10) doit envoyer les échantillons de résidus foliaires à faible adhérence, les échantillons fortifiés, les échantillons de solution d'enrichissement et les échantillons témoins pour le transport qui ont été prélevés dans les parcelles traitées et dans les parcelles non traitées du site d'essai précisé à la section 22. Envoyez le formulaire de la chaîne de possession dûment rempli ou tout autre formulaire de laboratoire pertinent (par télécopieur, courriel ou courrier) au responsable principal et au directeur de l'étude pour les informer de la réception des échantillons.

29. IDENTIFICATION DES ÉCHANTILLONS DE LABORATOIRE

Le laboratoire doit attribuer un numéro d'identification unique (l'emploi du numéro d'échantillon de terrain est acceptable; voir les tableaux 1,2 et 3) à chaque échantillon (traité, non traité, destiné à valider la méthode, de récupération sur le terrain, de récupération après le transport, etc.). Le numéro attribué par le laboratoire doit renvoyer au numéro d'identification figurant sur le formulaire de la chaîne de possession provenant du site d'essai. Les deux numéros doivent figurer dans le rapport d'analyse.

30. ENTREPOSAGE ET PRÉPARATION DES ÉCHANTILLONS DE LABORATOIRE

Entreposez les échantillons dans un endroit dont l'accès est limité et dont la température permet de maintenir l'intégrité des échantillons congelés (généralement à moins de -18 °C) jusqu'à l'extraction, en tenant compte des fluctuations normales attribuables aux cycles du congélateur et au mouvement des échantillons. Les températures, les conditions et l'emplacement d'entreposage des échantillons doivent être surveillés et consignés.

31. ÉLÉMENT DE RÉFÉRENCE DU LABORATOIRE

Le laboratoire doit utiliser l'élément de référence ([matière active]) fourni par le détenteur de l'homologation. Communiquez à cette fin avec *nom, entreprise* (tél. : ; téléc. : ; courriel. :). Consignez la date de réception, la source, le numéro de lot, la pureté déclarée, les conditions de conservation et la date de péremption de l'élément de référence. N'utilisez que des éléments de référence dont la conformité aux normes des BPN a été confirmée par analyse. Sauf indication contraire du directeur de l'étude, la caractérisation des propriétés des éléments de référence (pureté, identité, stabilité et solubilité) et l'archivage des échantillons relèvent du détenteur de l'homologation.

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : AAFCXX-XXXD

32. PRÉPARATION DES SOLUTIONS ÉTALONS ET VÉRIFICATION DE LEUR STABILITÉ

Préparez au moins cinq solutions étalons à partir d'au moins deux solutions mères différentes (préparées au moyen de différentes pesées de l'élément de référence). Utilisez au moins deux solutions étalons par pesée de solution mère, pour tracer la courbe d'étalonnage; vous devez vous assurer que la plage des concentrations englobe la limite de quantification (LQ) et que celle-ci se trouve près de la limite inférieure de la courbe. Il est aussi primordial que la LQ ne corresponde pas aux concentrations de solutions étalons maximales et minimales utilisées. L'aire ou le pic de réponse de l'analyte des solutions étalons doit englober l'aire ou le pic de réponse de l'analyte des échantillons fortifiés et des échantillons traités dont la concentration en résidus est supérieure à la LQ. Il ne faut pas utiliser une solution étalon de concentration nulle ou un blanc dans la gamme des solutions étalons.

Si les solutions étalons et les solutions mères ne sont pas préparées chaque jour, vérifiez leur stabilité dans le temps, à moins qu'elle ait déjà été démontrée (pour un même solvant et dans les mêmes conditions d'entreposage). À cette fin, analysez une solution de l'essai à blanc pour vous assurer qu'il n'y a pas d'interférence, puis comparez le facteur de réponse (en général au moyen de cinq injections répétées) de la solution mère vieillie (la période de vieillissement doit être de même durée que la plus longue période de conservation de la solution étalon utilisée pour l'analyse des échantillons) au facteur de réponse d'une solution mère fraîche (en général au moyen de cinq injections répétées). L'analyte sera considéré stable en solution si le facteur de réponse des solutions étalons vieilles ne s'écarte pas de plus de $\pm 10\%$ des valeurs obtenues avec les solutions étalons fraîches. Si certaines des valeurs des solutions étalons vieilles se trouvent en dehors de cette plage, le directeur de l'étude et le responsable principal peuvent juger nécessaire de reprendre l'analyse. Selon les données disponibles, les solutions étalons pour [le/la matière active] sont stables durant 60 et 92 jours, respectivement.

33. MÉTHODE D'ANALYSE

MÉTHODE DE RÉFÉRENCE

Il n'existe aucune méthode validée d'analyse des RFFA pour [le/la matière active]. La méthode décrite ci-dessous est acceptable pour l'analyse des RFFA dans le cadre de la présente étude. **Vous devez consulter le directeur de l'étude et obtenir son approbation avant de procéder à toute modification de la méthode décrite.**

Inscrire le nom de la méthode

Dans chaque série d'analyses, injectez les solutions étalons avant le premier échantillon et après le dernier échantillon issus des parcelles traitées. Intercalez d'autres solutions étalons entre les échantillons pour vous assurer de la qualité de l'ajustement à la courbe d'étalonnage.

Dupliquez toutes les injections d'échantillons de terrain et d'échantillons enrichis. La différence de réponse doit être inférieure à 10 %. Sinon, réinjectez en duplicata le flacon ou appliquez une autre mesure corrective. Notez la valeur moyenne des résidus obtenue des deux injections et utilisez-la pour tous les calculs subséquents.

Si vous vous êtes servi d'étalons appariés à la matrice pour réaliser la courbe d'étalonnage servant à la validation, vous devez aussi tracer une courbe d'étalonnage au moyen d'étalons à

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : AAFCXX-XXXD

base de solvants à des fins de comparaison. Obtenez l'autorisation du directeur de l'étude pour continuer d'utiliser des étalons appariés à la matrice.

Si les modifications apportées à la méthode de référence se traduisent par une LD et une LQ atteignables inférieures, le laboratoire pourrait devoir établir une nouvelle LD (basée sur le critère S:N) pour la méthode de travail et valider la méthode à la nouvelle LQ. Consultez le directeur de l'étude si cette situation se présente.

MODIFICATIONS DE LA MÉTHODE DE RÉFÉRENCE ET VALIDATION DE LA MÉTHODE

Il pourrait être nécessaire de modifier la méthode de référence si la matrice des essais cause des interférences. Il faut toutefois valider la méthode de référence et toutes les modifications qu'on lui apporte pour la définition de chaque résidu [] avant l'analyse des échantillons de résidus de la matrice de l'essai. **Consignez précisément la méthode de travail (avec les « points d'interruption »), qui sera utilisée pour l'analyse des échantillons.** Cette méthode de travail point par point validée doit comprendre tous les changements apportés à la méthode de référence. Fournir au directeur de l'étude une copie de la méthode de travail, ainsi que des résultats de la validation de la méthode (notamment les chromatogrammes des étalons, des échantillons enrichis et témoins), à des fins **d'approbation, avant d'analyser les échantillons prélevés dans la parcelle traitée.**

La méthode doit être validée au moyen des **échantillons prélevés dans la parcelle non traitée**, énumérés dans la section 21 (**tableau 1**), avant la réception des échantillons traités. Le responsable principal en serre doit fournir au responsable principal du laboratoire les échantillons de solution d'extraction qui ont été produits à partir des disques de feuilles non traitées et préparés de la même façon que les échantillons de feuilles traitées, aux fins de validation de la méthode. Pour valider la méthode, il faut analyser au moins un des échantillons témoins et effectuer au moins trois répétitions, pour chacune des quatre concentrations d'enrichissement : 1) $LQ = X \text{ ug}$ de [matière active] dans 200 mL de solution d'extraction; 2) $10 \times LQ = X \text{ ug}$ de [matière active] dans 200 mL de solution d'extraction; 3) $100 \times LQ = XX \text{ ug}$ de [matière active] dans 200 mL de solution d'extraction; 4) $500 \times LQ = XXX \text{ ug}$ de [matière active] dans 200 mL de solution d'extraction. L'échantillon témoin doit être analysé immédiatement après le dosage de l'étalon le plus concentré ou après le dosage de l'échantillon à $XXX \text{ ug}/XXX \text{ ug}$, pour démontrer l'absence de contamination. La plage acceptable des taux de récupération est de 70 à 120 %, avec un écart-type relatif global de $\leq 20 \%$. Il faut obtenir une autorisation écrite du directeur de l'étude pour toutes les valeurs de récupération en dehors de cette plage. Si au cours du dosage, les concentrations de résidus sont supérieures à $XXX \text{ ug}$ de [matière active] par échantillon, élargissez la validation de la méthode en analysant à trois reprises un échantillon témoin enrichi à une concentration ne dépassant pas 10 fois la concentration maximale de résidus mesurée. Après l'analyse des échantillons enrichis, analysez un autre échantillon témoin.

ANALYSE DES ÉCHANTILLONS

Une fois la méthode de travail validée, les résultats des analyses des échantillons doivent être communiqués pour la définition des résidus de l'élément d'essai, c.-à-d. [le/la matière active]. Analysez au moins un échantillon témoin et tous les échantillons de résidus provenant de la parcelle traitée pour chaque matrice, en suivant la même procédure que pour la validation de la méthode. Communiquez immédiatement avec le directeur de l'étude si vous détectez dans les échantillons témoins des concentrations de résidus qui sont supérieures de 20 % ou plus à la concentration la plus basse de la validation de la méthode pour chaque matrice. **Toute modification apportée à la méthode de travail doit être approuvée par le directeur de l'étude.** Dans la mesure du possible, informez le directeur de l'étude avant de faire la modification. Toute modification apportée à la méthode de travail doit être consignée dans les données brutes et indiquée dans le rapport d'analyse final.

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : AAFCXX-XXXD

En plus des échantillons traités, vous devez extraire au moins un échantillon enrichi concomitant pour chaque composé de la définition des résidus et un échantillon témoin par série d'analyses. Prévenez immédiatement le directeur de l'étude si les taux de récupération concomitants s'écartent de la plage des valeurs acceptables (70 à 120 %). Il faut alors mettre en œuvre toutes les mesures possibles pour corriger le problème avant de doser d'autres séries. Les échantillons pour lesquels l'aire ou le pic de l'analyte est supérieur à la plage d'étalonnage doivent être dilués dans les proportions voulues, puis réinjectés rapidement. Analysez au moins un échantillon concomitant enrichi par série d'analyses à la limite de quantification (LQ). Six échantillons concomitants enrichis à la LQ doivent être analysés au cours du dosage des échantillons. Durant le dosage des résidus, vous devez analyser des échantillons concomitants adéquats de récupération dont les concentrations se situent dans la **plage des concentrations réelles de résidus**. Injectez une solution de l'essai à blanc par série d'analyses effectuée dans le cadre de cette étude.

En général, les extraits d'échantillons doivent être conservés au réfrigérateur ou au congélateur, pour un maximum de 14 jours avant l'injection. Si les extraits à injecter ont été conservés plus longtemps, communiquez avec le directeur de l'étude.

Si, après l'analyse des échantillons associés à l'application n° 4, aucun résidu n'est détecté (\leq LQ) pour deux intervalles consécutifs, il n'est pas nécessaire de procéder à l'analyse des autres échantillons.

Ensembles d'échantillons : Chaque ensemble d'échantillons d'analyse doit comprendre, sans toutefois s'y limiter, des échantillons expérimentaux (témoin et traités), deux solutions d'enrichissement aux concentrations indiquées ci-dessous, une solution de l'essai à blanc et une solution étalon, selon les exigences associées à la méthode d'analyse. Au cours du processus d'analyse des échantillons, au moins une solution de l'essai à blanc et un échantillon de récupération sur le terrain (de chaque concentration) doivent être analysés. Les **échantillons provenant de la parcelle non traitée** énumérés dans le **tableau 2** doivent être utilisés comme échantillons témoins ainsi que comme échantillons concomitants enrichis.

Concentrations d'enrichissement : Chaque ensemble d'échantillons doit comprendre deux échantillons enrichis concomitants. Durant l'analyse des échantillons, les échantillons d'enrichissement doivent comprendre des concentrations d'environ 0,5/1, 5/10, 50/100 et 250/500 μg de [matière active] dans 200 mL de solution d'extraction. Les concentrations réelles d'enrichissement doivent être consignées avec les données brutes. Ces concentrations visent à déterminer la plage attendue de résidus dans les échantillons traités. Si les résidus mesurés sont plus élevés que la limite supérieure de la plage, il faut en avvertir le directeur de l'étude.

Échantillons de récupération sur le terrain : Pour vérifier l'intégrité des solutions d'enrichissement utilisées sur le terrain, il faut ajouter le contenu des flacons de récupération après le transport à 200 mL de solution d'extraction, de façon quantitative, puis procéder à une analyse, à raison de trois répétitions.

Note : Si les échantillons de récupération sur le terrain se situent dans les limites acceptables, il n'est pas nécessaire d'analyser les échantillons de récupération après le transport.

Limite de quantification : La limite proposée est de X μg de [matière active] dans un échantillon de solution d'extraction de 200 mL.

Interférence ou détection de l'élément d'essai dans les échantillons témoin : En cas de détection

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : AAFCXX-XXXD

supérieure à la moitié de la LQ dans tout échantillon témoin, il faut avertir le directeur de l'étude (dans les 24 heures suivant la constatation).

Évaluation de la stabilité en entreposage

Aussitôt que possible après la réception des échantillons, des sous-échantillons de la solution d'extraction des échantillons témoins (au moins 3 par période de temps) doivent être enrichis à raison de XX ug de [matière active] par 200 mL, puis entreposés au congélateur; un plus petit volume de solution d'extraction (par exemple 20 mL) peut être utilisé pour l'échantillon d'entreposage. Il faut utiliser des périodes d'analyse de 20 jours durant une période totale de 60 jours. Il faut ajouter une autre date d'analyse si la plus longue période d'entreposage se situe entre 60 et 80 jours. Trois échantillons de chaque analyte doivent être analysés après chaque période d'entreposage appropriée, qui commencent à 0 jour, 20 ± 1 jours, 40 ± 1 jours, 60 ± 1 jour et ainsi de suite, au besoin. En outre, un échantillon témoin non enrichi et trois échantillons témoins fraîchement enrichis doivent être analysés pour chaque période.

Méthode statistique : Il est possible d'utiliser l'analyse de régression linéaire ou l'analyse de régression non linéaire (pondérée ou non pondérée) pour établir les courbes d'étalonnage. Le même type de courbe peut être utilisé tout au long de l'étude. Les courbes doivent avoir un $r^2 \geq 0,99$. Indiquez dans les rapports la moyenne et l'écart-type des échantillons ayant servi à la validation de la méthode et aux procédures de récupération (échantillons concomitants).

34. ÉLIMINATION DES ÉCHANTILLONS

Les extraits des échantillons peuvent être éliminés après l'analyse des données.

35. MODIFICATION DU PLAN DE L'ÉTUDE EN LABORATOIRE OU DES MON – RECHERCHE EN LABORATOIRE

Consultez le directeur de l'étude **avant** de procéder à tout changement au plan d'étude. Si le changement est autorisé, un amendement sera publié. Dans tous les cas où des modifications non autorisées ont été apportées au plan de l'étude, le responsable principal devra remplir une déclaration de déviation et y décrire en détail les modifications apportées. La déclaration de déviation doit être soumise sans délai (dans les 24 heures suivant la constatation) au directeur de l'étude, à des fins d'examen et de signature. Les déviations par rapport aux MON approuvés doivent également être étayés par des pièces justificatives et sont sujettes à l'approbation du directeur de l'étude.

36. DOCUMENTATION ET TENUE DES REGISTRES DE LABORATOIRE

Le responsable principal doit ouvrir et tenir à jour un dossier pour la présente étude. Le dossier doit contenir les analyses, une copie conforme du plan de l'étude, toutes les données brutes utiles, les documents et registres pertinents, la correspondance et le rapport d'analyse final. En outre, le laboratoire doit tenir des registres et des archives qui contiennent les données relatives à l'entretien et à l'étalonnage de l'équipement.

Toutes les opérations, données et observations doivent être consignées par le technicien analyste dans le cahier, les registres ou les formulaires, et doivent être signées et datées lors de leur consignation. Le numéro de l'essai doit figurer sur toutes les pages de données brutes. À tout le moins, les données brutes suivantes doivent être recueillies et mises à jour :

- nom des personnes qui assument des fonctions de recherche précises;
- information sur la chaîne de possession;
- élément de référence, certificat d'analyse, reçu, informations relatives à l'utilisation, aux

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : AAFCXX-XXXD

- conditions de conservation et d'élimination des échantillons;
- conditions et lieux de conservation des échantillons;
- solutions étalons et agents réactifs préparés : information sur les conditions de conservation, les calculs de dilution et les préparations;
- nom, nos de lot, dates de péremption et sources des solvants (fabricants);
- feuilles de travail utilisées pour les analyses;
- données sur l'enrichissement des récupérations concomitantes;
- données sur l'enrichissement pour l'évaluation de la stabilité en cours de conservation;
- tous les chromatogrammes, y compris ceux ne figurant pas au rapport;
- feuilles de calcul, analyse statistique (moyennes, écarts-types);
- déviations au plan de l'étude, à la méthode de travail et aux MON.

37. RAPPORT DE RECHERCHE DU LABORATOIRE

Le rapport final d'analyse envoyé au directeur de l'étude doit comprendre notamment les éléments suivants :

- nature de l'élément de référence, dont le nom, la structure, la pureté, le numéro de lot, la date de péremption et la source (fabricant) ;
- renvoi aux numéros d'identification des échantillons;
- poids étalons et méthodes de préparation utilisés;
- description complète, point par point, de la méthode d'analyse utilisée;
- description des déviations et des modifications apportées au plan de l'étude ou à la méthode de travail;
- données relatives à la validation de la méthode (le cas échéant);
- concentrations de résidus mesurées dans les échantillons traités et non traités et taux de récupération des échantillons enrichis concomitants
- sommaire des données quantitatives relatives aux échantillons, aux échantillons de récupération sur le terrain et aux échantillons de récupération après le transport (poids des échantillons, volumes finaux, volumes injectés, aire ou hauteur des pics, etc.)
- données relatives à l'évaluation de la stabilité en cours de conservation (si cette exigence figure à la section 30)

chromatogrammes représentatifs qui comprennent notamment les éléments suivants (à noter qu'une « série » correspond à l'injection d'une série d'échantillons qui sont analysés un jour donné) :

- étalons (pour chaque analyte); analyse d'un étalon avec un chromatogramme à chaque concentration utilisée et courbe d'étalonnage correspondante. Il faut aussi inclure un chromatogramme de l'étalon pour chaque série.
- validation de la méthode (pour chaque analyte); un chromatogramme par concentration d'enrichissement utilisée (dont les extensions de la validation de la méthode).
- valeurs de récupération concomitantes (pour chaque analyte); chromatogrammes affichant les valeurs de récupération à la LQ et à la concentration d'enrichissement élevée.
- témoins (pour chaque analyte) : au moins un chromatogramme d'échantillon témoin par essai, ce qui doit comprendre un chromatogramme d'échantillon témoin par série, ainsi qu'un chromatogramme d'échantillon témoin qui a été effectué après un échantillon enrichi à concentration élevée
- échantillons traités (pour chaque analyte); au moins dix chromatogrammes (tous s'il y en a moins de dix dans le cadre de l'étude), illustrant des échantillons représentatifs par n° d'essai, pour chaque période de prélèvement et chaque jour d'analyse (ce qui

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : AAFCXX-XXXD

- assure notamment un mélange des échantillons triples).
 - blancs; un blanc de réactif/solvant.
 - tout chromatogramme présentant des anomalies ou des incohérences.
-
- données sommaires sur les étalons et les courbes d'étalonnage;
 - exemples clairs de calculs et d'analyses statistiques;
 - analyse des résultats (notamment sur les raisons ayant motivé les modifications apportées à la méthode et sur les conditions de conservation des échantillons).

38. ARCHIVES DU LABORATOIRE

Une fois le rapport d'analyse final prêt, l'envoyer au directeur de l'étude, accompagné de toutes les données brutes originales. Une copie conforme des données brutes originales, y compris le rapport d'analyse final, doit être conservée de façon sécuritaire dans les archives du responsable principal et du laboratoire d'essais. Une fois l'étude terminée, les données brutes originales doivent être conservées de façon sécuritaire dans les archives du promoteur.

PLAN DE L'ÉTUDE D'AAC SUR LES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
[matière active] : DISSIPATION DES RÉSIDUS FOLIAIRES À FAIBLE ADHÉRENCE
PRÉSENTS SUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SERRE
ÉTUDE N° : AAFCXX-XXXD

ANNEXE A

Formulaire d'acceptation des BPL

N° de l'essai : AACXX-XXXD-_____

Je reconnais avoir lu et compris le contenu des sections désignées du présent plan d'étude. La recherche sera réalisée conformément au présent plan d'étude et aux principes des bonnes pratiques de laboratoire (BPL) de l'OCDE (révisées en 1997). Tout travail effectué aux États-Unis doit être réalisé conformément aux normes des bonnes pratiques de laboratoire de l'Environmental Protection Agency (EPA), 40 Code of Federal Regulations (CFR) partie 160, modifiées et en vigueur à compter du 16 octobre 1989, ces normes étant compatibles avec les normes de l'OCDE. En outre, je collaborerai avec le personnel de l'assurance qualité en fixant la date des inspections nécessaires et en consignnant les réponses données aux rapports d'audit de l'assurance qualité.

Responsable principal

Nom (en lettres moulées)	Signature	Date

Attesté par le gestionnaire du site d'essai

Nom (en lettres moulées)	Signature	Date

La personne ou l'entreprise suivante sera chargée de l'assurance qualité de l'essai :

 Nom du responsable de l'assurance qualité
 (en lettres moulées)

Instructions pour remplir et retourner le formulaire : Il faut au moins que le responsable principal signe ce formulaire avant le début de tout travail expérimental. Une fois le formulaire rempli, il faut en insérer **une copie** dans le CCDB et retourner l'original à l'adresse ci-dessous.

Administration des BPL

Programme des pesticides à usage limité (AAC)
 Édifice 57, Ferme expérimentale centrale
 960, avenue Carling
 Ottawa (Ontario) Canada
 K1A 0C6